



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° 2021-12-128

Date de la convocation :	08/12/2021	Membres en exercice :	27
Date d'affichage :	22/12/2021	Membres présents :	20
		Membres ayant donné pouvoir :	4
		Membres absent excusés :	1
		Membre absent :	2

Objet : Régie Assainissement : dégrèvement accordé suite à fuite d'eau non déversée dans le réseau d'assainissement

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures,
Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon s'est réuni à la salle des fêtes de VAUX ET CHANTEGRUE après convocation légale, sous la présidence de Mr Christian VALLET pour la séance ordinaire du mois de décembre.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Bannans	Louis Girod	X
	Fabien Vieille-Mecet	Pouvoir à L. Girod
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Paul Rinaldi	X
Boujailles	Richard Ielsch	X
	Fabrice Picard	Pouvoir à R. Ielsch
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Christophe André	X
	Cédric Chambelland	X
Courvières	Bernard Girard	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre	Michel Beauque	X
Les Tilleuls	Jean-Claude Trouttet	
	suppléant	

Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet
	Jacqueline Lépeule	excusée
	Danielle Jeannin	X
	Angélique Marmier	absente
	Marine Paris	X
	Bruno Trouttet	X
La Rivière Drugeon	Laurent Vuillemin	absent
	Carine Bourdin	X
	Jérémy Lonchamp	X
	Christian Vallet	X
Vaux et Chantegrue	Yannick Vuittenez	X
	Bernard Beschet	Pouvoir à P. Nicod
	Pierre Nicod	X
	Bernard Vionnet	X

Secrétaire de séance : Jérémy Lonchamp

Mr le Président rappelle que les dégrèvements des factures eau et assainissement sont cadrés par la loi Warsmann.

Pour prétendre à un dégrèvement, il faut :

- Que la fuite soit sur une canalisation (hors appareils ménagers, équipements sanitaires ou chauffage)
- Que la fuite soit réparée par un professionnel avec facture à l'appui détaillant le lieu et la date d'intervention
- Que la réparation et la demande de dégrèvement soient transmises sous 1 mois après signalement de la surconsommation
- Que la surconsommation représente plus de 2 fois la moyenne annuelle des trois dernières années

Cependant, lorsque le dossier de demande de dégrèvement ne respecte pas le cadre de cette loi, un usager peut tout de même solliciter le dégrèvement de la partie assainissement s'il est prouvé que l'eau ne s'est pas déversée au réseau d'assainissement.

Le médiateur de l'eau conseille aux gestionnaires de l'assainissement de procéder à ces dégrèvements. Cependant, il est nécessaire de définir un cadre réglementaire pour ces dossiers.

L'exposé de Mr le Président entendu,

Le conseil communautaire, sur avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 7 décembre 2021 à 20 h,

- **Décide qu'une demande de dégrèvement est recevable s'il est prouvé que la fuite ne s'est pas déversée au réseau, même si la réparation a été effectuée par le particulier lui-même.**

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI DÉLIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,

Christian VALLET



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CDC FRASNE DRUGEON

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCC_2021_12_128
Objet :	Régie Assainissement : dégrèvement accordé suite à fuite d'eau non déversée dans le réseau d'assainissement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2021-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8.1 - Eau, assainissement
Identifiant unique :	025-242504496-20211214-DCC_2021_12_128-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 025-242504496-20211214-DCC_2021_12_128-DE-1-1_0.xml	text/xml	984 o
Document principal (Délibération) Nom original : 128-Assain dégrèv fuite sans rejet au réseau.pdf Nom métier : 99_DE-025-242504496-20211214-DCC_2021_12_128-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	533.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2021 à 15h21min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2021 à 15h21min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2021 à 15h22min10s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	15 décembre 2021 à 15h22min16s	Reçu par le MI le 2021-12-15